

INFORMATION

DATE : 17/01/2020		REFERENCE : DMO INF – 19 043	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom : Gaelle SALAUN		Réseau Commercial	
Dir/Dept/Service : Département Marché et Offre		Gestion Privée	
Téléphone : 03 87 21 42 68			
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom : Hubert KOESSLER		Direction Marketing Expérience client Groupe	
Téléphone : 03 88 52 56 96		Multimédia	
		Directions Fonctionnelles	
		Myassistance	
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : BEURTON Martine	
Objet : NYMPHEA 2030			
FR0013466422			

Résumé de la note

Du 09 janvier au 02 avril 2020, la CEGEE commercialise Nymphéa 2030, une obligation indexée sur l'indice Euronext ECO5E proposé par Natixis Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe de 35 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	CC,GC, GCP, CAGP, DAA, DA, DT
Dates de commercialisation	09/01/2020 au 02/04/2020 (au 24/03/2020 inclus pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur)
Date d'Émission et de règlement	17 avril 2020
Type de placement	Obligation indexée sur l'ECO5E présentant un risque de perte de capital de 10% à l'échéance. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 15% de l'indice par rapport Niveau Initial
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte. Eligible au transfert FOURGOUS <u>uniquement</u> en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert)
Indicateur de Risque	2 / 7
Parcours client	Valoriser son capital
Objectif d'investissement	Préparer sa retraite
Durée du projet	> 8 ans
Profil risque accepté par le client	R1
Commission de souscription	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.



Commissions et Coûts liés à l'investissement

A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais.

Coûts liés au service d'investissement :

- ➡ Commission de distribution : 4 % maximum du montant placé. Le taux retenu en CEGEE est de 3.50%.
- ✓ Sur les CTO : versé à 100% aux CE
- ✓ Sur l'Assurance –Vie, reversement aux conditions suivantes:
 - Contrats CNP Assurances : 60 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
 - Contrats BPCE Vie : 74 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
- ➡ Commission accessoire de placement (CAP versé **annuellement** jusqu'à l'échéance du support. Le montant correspond à 0,10% du montant nominal des Titres distribués et qui n'auraient pas été rachetés au 26 novembre de la même année
- ✓ Sur les CTO : versé à 100% aux CE
- ✓ Sur l'Assurance –Vie, reversement aux conditions suivantes:
 - Contrats CNP Assurances : 60 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
 - Contrats BPCE Vie : de 74 à 90% pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC

% d'UC dans le Chiffre d'affaires	Rémunération rétrocessions CAP
< 12%	74%
>12% et <15%	76%
>15% et <18%	78%
>18% et <21%	80%
>21% et <24%	82%
>24% et <27%	84%
>27% et <30%	86%
>30% et <33%	88%
>33%	90%

Coûts liés à l'investissement au fil du temps :

(sur la base d'un investissement de 10 k€)

Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie à l'échéance
Coûts totaux	494 €	764 €	906 €
Réduction du rendement par an	4,94%	1,36%	0,71%

Retrouvez ci-dessous la répartition par Direction Commerciale :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Nymphéa 2030
AUBE - HAUTE MARNE	3 059 000
MARNE - ARDENNES	5 474 000
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	5 964 000
MOSELLE	6 687 000
VOSGES	3 192 000
BAS RHIN	6 544 000
HAUT RHIN	4 080 000
TOTAL CEGEE	35 000 000

1. CARACTERISTIQUES DU FONDS

D'une **maturité de 10 ans**, l'obligation indexée **NYMPHEA 2030** s'adresse à des **clients particuliers de moins de 75 ans** recherchant :

- ➔ Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une **protection de capital de 90% à l'échéance (08/01/2030)**, en contrepartie d'un **risque de perte en capital de 10% maximum à l'échéance** ;
- ➔ Une **possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours**, en cas d'activation du remboursement automatique anticipé ;
- ➔ Une **valorisation sur le long terme de leur épargne**, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice Euro ECO5E.

NYMPHEA 2030 s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue. **Il est très fortement recommandé de ne pas proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus.**

La commercialisation de cette obligation doit être réalisée **exclusivement en face à face / agence**.

Code ISIN	FR0013466422
Emetteur	Natixis BGC
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	ECO5E Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Le suivi de l'Indice et de sa composition est accessible sur le site www.ce.natixis.com .
Période de souscription	Du 09 janvier au 2 avril 2020
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100€ (brut de frais)
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'instrument financier est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).

INFORMATION

Eligibilité	➤ Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE ✓ CNP : - Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus (uniquement en dimension liberté). - Nuances Privilège : Gestion libre et GSM (en dehors des supports de la poche GSM). - Nuances Capi. ✓ BPCE Vie : - Millevie Initiale. - Millevie Essentielle. - Millevie Premium, Millevie Capi, Millevie Infinie (Gestion libre et en parallèle à l'Orientation de Gestion). ➤ CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. ➤ Non éligible au PEA ➤ Éligible au transfert Fourgous uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Durée maximale d'investissement conseillé	10 ans
Date d'Emission et de règlement	17 avril 2020
Date d'échéance	8 janvier 2030
Niveau initial	Le niveau initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice Euro ECO5E publiés aux dates suivantes : 15, 16 et 17 avril 2020.
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	17 avril 2025
Date de remboursement Automatique Anticipé	5 mai 2025
Date d'Evaluation Finale	21 décembre 2029
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans les conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de plus de 1% au cours de vente.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris S.A.
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie) : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie : Fiscalité de l'assurance vie

Retrouvez le kit de présentation en [cliquant ici](#).

2. MECANISME DE NYMPHEA 2030

La durée de vie maximale de l'investissement est de 10 ans. Si le produit est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

→ Nymphéa 2030 prévoit un remboursement automatique anticipé possible dans 5 ans :

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé du 17 avril 2025, l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, Nymphéa 2030 s'arrête automatiquement et le remboursement automatique se déclenche par anticipation, sans intervention. À la Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 5 mai 2025, l'investisseur bénéficie du :

- ➡ Capital initial* + gain de 5 % par année écoulée, soit un remboursement de **125 % du capital initial***
Le gain est plafonné à 5 % par an.

→ A défaut, Nymphéa 2030 continue jusqu'à la 10^{ème} année :

A la date d'Évaluation Finale, le 21 décembre 2029, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro ECO5E par rapport à son Niveau Initial et :

- ➡ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 8 janvier 2030, du capital initial * augmenté de la performance finale de l'indice.
Il n'y a pas de plafond à la performance finale.
- ➡ Si l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 8 janvier 2030, du capital initial* diminué de la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte pouvant aller jusqu'à 10% de son capital initial*. (Remboursement entre 90% et 100% (exclu) du capital initial*)

** hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes titres et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.*

3. INFORMATION SUR L'INDICE EURO ECO5E

UNE SÉLECTION EN ADEQUATION AVEC LA TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % est un indice calculé et publié par Euronext, il est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50^e du poids de l'Indice.

Sa composition est revue chaque année. La prochaine revue se fera en Mars 2020. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au

fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3,68%. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice est accessible sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ECO5E ; code ISIN : NL0013025588).

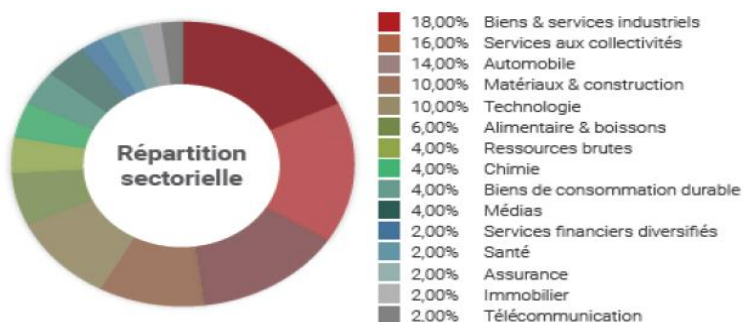


- | | |
|------------------------|------------------------|
| • AB INBEV | • PEUGEOT |
| • ACS ACTIVIDADES CONS | • PHILIPS KON |
| • ADIDAS AG | • PRYSMIAN SPA |
| • AIRBUS | • RED ELECTRICA CORP |
| • AKZO NOBEL | • RELX |
| • ALSTOM | • RENAULT |
| • AMADEUS IT GROUP | • SAFRAN |
| • ASML HOLDING | • SAINT GOBAIN |
| • BMW | • SAMPO OYJ |
| • CONTINENTAL AG | • SCHNEIDER ELECTRIC |
| • DANONE | • SMURFIT KAPPA GROUP |
| • DEUTSCHE BOERSE AG | • STMICROELECTRONICS |
| • E.ON SE | • STORA ENSO OYJ |
| • EDF | • SUEZ |
| • EIFFAGE | • TELEFONICA |
| • FERROVIAL SA | • TERNA RETE ELETTRICA |
| • FIAT CHRYSLER AUTOMB | • THALES |
| • FORTUM OYJ | • UNIBAIL-RODAMCO-WE |
| • IBERDROLA | • UPM-KYMMENE OYJ |
| • INFINEON TECHNOLOGIE | • VALEO |
| • INGENICO GROUP | • VEOLIA ENVIRON. |
| • LINDE PLC | • VINCI |
| • L'OREAL | • VIVENDI |
| • OSRAM LICHT | • VOLKSWAGEN PREF |
| • PERNOD RICARD | • WIRECARD |

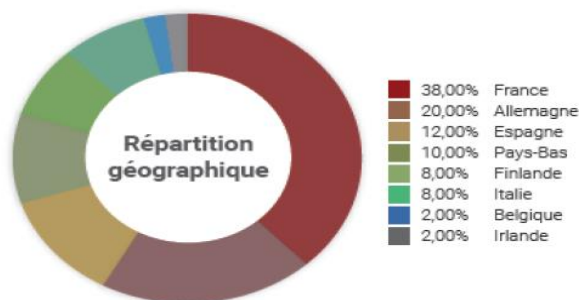


Source : Euronext, 30 septembre 2019

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source: www.euronext.com
Dernier rebalancement au 16/11/2018

4. SPECIFICITES ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Concernés	Nuances 3D, Nuances Grenadine et Nuances Plus (uniquement en Dimension Liberté) Nuances Privilège (Gestion Libre et GSM en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi	Millevie Premium Millevie Infinie Millevie Capi Millevie Essentielle Millevie Initiale
		} Gestion libre et en parallèle de l'Orientation

Opérations réalisables	PUMA du 09/01/2020 au 02/04/2020 inclus Adhésion par transfert Fourgous Nymphéa 2030 n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous. L'adhésion reste possible en complément du minimum des 20% en UC éligibles. Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le support en euros du contrat, - les UC permanentes Recyclage Uniquement si recyclage à 100%. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage <table border="1"> <thead> <tr> <th>Support</th><th>Date d'échéance</th><th>Recyclage dans PUMA</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emprunt BPCE Octobre 2019</td><td>07/10/2019</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> <tr> <td>Capital Euro 50 n°3</td><td>16/12/2019</td><td>Jusqu'au 16/03/2020</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE Octobre 2019</td><td>16/12/2019</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> <tr> <td>Sérénité Premium 2</td><td>16/01/2020</td><td>Jusqu'au 02/04/2020</td></tr> </tbody> </table> Mode manuel ISI du 09/01/2020 au 24/03/2020 inclus Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	Emprunt BPCE Octobre 2019	07/10/2019	Jusqu'au 02/04/2020	Capital Euro 50 n°3	16/12/2019	Jusqu'au 16/03/2020	Emprunt BPCE Octobre 2019	16/12/2019	Jusqu'au 02/04/2020	Sérénité Premium 2	16/01/2020	Jusqu'au 02/04/2020	MyAssur du 09/01/2020 au 02/04/2020 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur du 09/01/2020 au 24/03/2020 inclus(redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembré pour tout profil client Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Protégées Majeures, les Mineurs, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre : - de Pacte Adjoint Libre - de l'Épargne Handicap - de contrat démembré - de blocages contentieux Assureur Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.
Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA															
Emprunt BPCE Octobre 2019	07/10/2019	Jusqu'au 02/04/2020															
Capital Euro 50 n°3	16/12/2019	Jusqu'au 16/03/2020															
Emprunt BPCE Octobre 2019	16/12/2019	Jusqu'au 02/04/2020															
Sérénité Premium 2	16/01/2020	Jusqu'au 02/04/2020															
Valeur Liquidative	Valeur liquidative de l'UC : 100 € jusqu'au 17/04/2020 et après cette date : VL quotidienne																
Garantie	Garantie en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements)																

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser **systématiquement** PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel : Les opérations manuelles sous **ISI ou Webassur** pourront être saisies **jusqu'au 24 mars 2020 inclus**.

5. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. **Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.**

6. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

NYMPHEA 2030 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 08 janvier 2030, s'effectue aux conditions du marché et l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant même être totale.

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé NYMPHEA 2030 jusqu'à l'échéance du 8 janvier 2030.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5ans ou 10 ans).

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Principaux risques	Risque de perte en capital Risque de liquidité Risque lié au sous-jacent Risque lié aux marchés de taux Risque de contrepartie Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur
--------------------	---

7. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Avant de conseiller ce fonds au client :

- ➡ Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ➡ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
Remarque: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ne sont plus valables; il convient d'établir le QPI.
- ➡ La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil :

Projet :

- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Valoriser mon épargne

Durée : Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque : R1

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire du Nymphéa 2030 si LEA ne le propose pas.

- ➡ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients

mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.

- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Nymphéa 2030 s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription: 75 ans pour un âge maximum de 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).
Pour les éventuels clients de plus de 75 ans qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de plus de 75 ans), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement.
Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de plus de 75 ans, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.

Un contrôle de conformité systématique du dossier assorti d'une validation obligatoire de l'opération, par le promoteur Risque Conformité est un prérequis incontournable avant pour toute souscription de Nymphéa 2030 à une personne de plus de 75 ans.

Des contrôles a posteriori seront réalisés par la Direction Solutions Clients par échantillonnage sur toutes les typologies de souscriptions.
- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- Nymphéa 2030 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- ✓ Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,
- ✓ La fiche de mise en garde spécifique (client de plus de 75 ans)

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

- **Souscription dans un CTO**
 - ✓ Le bulletin de souscription
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
 - ✓ La brochure commerciale
 - ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans
- **Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :**
 - ✓ Le contrat d'assurance vie

- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

8. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription NYMPHEA 2030 dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription NYMPHEA 2030 dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950 (CNP) A'GIL EPA951 (BPCE)	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription NYMPHEA 2030 dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacocher courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Souscription NYMPHEA 2030 dans un contrat d'assurance vie	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Enveloppe « Assurance Vie » cocher CNP Enveloppe « Assurance Vie » cocher BPCE
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque	Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Fiche de versement Assurance Vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950 (CNP) A'GIL EPA951 (BPCE)	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque	Enveloppe « Assurance Vie » (avec Bulletin de souscription) – cocher CNP Enveloppe « Assurance Vie » (avec Bulletin de souscription) – cocher BPCE
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Hubert KOESSLER
 Responsable du département Marchés et Offres
 Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia